

Questions au Feuilleton

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Question n° 4490—**M. Siddon:**

1. Combien la Corporation de développement du Canada a-t-elle dépensé en publicité, au cours de l'année financière a) 1980-1981, b) 1981-1982?
2. Quel est le budget de publicité prévu pour l'année financière 1982-1983?
3. Quel pourcentage de son budget de publicité de 1982-1983, la Corporation consacra-t-elle a) aux journaux et revues, b) à la radio, c) à la télévision, d) aux foires commerciales ou congrès, e) aux autres médias?
4. La Corporation a-t-elle déclaré un déficit pour l'année financière a) 1980-1981, b) 1981-1982 et, le cas échéant, de combien?

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): La Corporation de développement du Canada est une société dans laquelle le gouvernement du Canada détient une part du capital, comme plus de 35,000 autres actionnaires. La Corporation n'est ni une société de la Couronne, ni un agent de Sa Majesté, et le gouvernement n'est pas au courant officiellement de données concernant l'organisme ou ses filiales que le public ne peut pas obtenir du secrétaire général.

LA LOI SUR LA SANTÉ DU CANADA

Question n° 4623—**M. Hawkes:**

1. En novembre 1982, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-elle communiqué avec des ministres provinciaux de la Santé au sujet du projet de loi sur la santé du Canada et, le cas échéant, a) quand, b) avec lesquels, c) comment?
2. En novembre 1982, le ministre a-t-elle rencontré des ministres provinciaux de la Santé au sujet du projet de loi et, le cas échéant, a) lesquels b) quand, c) dans quelles villes?
3. Le ministre envisage-t-elle de rencontrer tous les ministres provinciaux de la Santé avant que le Cabinet n'approuve le projet et, a) le cas échéant, quand, b) sinon, a-t-elle l'intention de leur soumettre un avant-projet de loi?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1, 2 et 3. La ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est en rapport avec les ministres de la Santé des provinces de façon régulière et constante. Cependant, cette question a trait aux relations fédérales-provinciales et d'ici à ce que les négociations soient terminées, il serait malvenu de faire des commentaires à ce sujet.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de mettre en discussion la question n° 4641 marquée d'un astérisque?

[Texte]

*L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE SUR LA BAIE INDIAN ET LE LAC SHOAL

Question n° 4,641—**M. McKenzie:**

1. Le gouvernement entreprendra-t-il une étude écologique détaillée afin de déterminer les répercussions du projet de lotissement de 350 terrains pour

chalets à l'angle nord-ouest du lac Shoal, au Manitoba, sur la qualité de l'eau de la baie Indian et du lac Shoal et, le cas échéant, a) quand l'étude commencera-t-elle, b) quand sera-t-elle terminée, c) établira-t-elle le risque d'augmentation de la production d'algues, de déversements de pétrole ou d'autres formes majeures de pollution, d) comportera-t-elle une étude des effets de l'utilisation de la lagune de traitement des eaux usées située en face de la prise d'eau potable de Winnipeg, située sur la rive de la baie Indian?

2. Le gouvernement permettra-t-il l'utilisation d'embarcations de plaisance à moteur sur la baie Indian?

[Traduction]

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame le Président, la réponse est la suivante:

1. Oui, le gouvernement a entamé un examen complet du projet d'aménagement de terrains de villégiature proposé par la bande «Shoal Lake Indian Band 40». Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait demandé que ce projet soit examiné officiellement et publiquement par une commission d'évaluation environnementale. En janvier 1981, le ministre a formé une commission chargée d'accomplir cette tâche. En mars 1981, la commission a donné à la bande des directives pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales. Depuis lors, la bande et la ville de Winnipeg ont eu des échanges de vues dans le but de trouver une solution aux préoccupations causées par l'aménagement proposé. La bande et la ville de Winnipeg ont récemment manifesté leur désir de vouloir reprendre l'examen de l'évaluation environnementale et le ministre de l'Environnement vient d'en recevoir confirmation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; par conséquent, il a donné de nouvelles instructions à la commission pour que celle-ci puisse reprendre l'examen. a) La commission a annoncé la reprise de l'examen le 9 février. b) La date d'achèvement de cet examen dépend de quand l'énoncé des incidences environnementales sera présenté à la commission, et de la qualité des renseignements fournis dans celui-ci. Dans ces conditions il est présentement impossible de déterminer une date d'achèvement. c) Oui, l'examen sera centré principalement sur les répercussions que l'aménagement pourrait avoir sur la qualité de l'eau et examinera les sujets mentionnés dans la question 1c). d) L'examen ne comprendra pas précisément un examen des systèmes de traitement des eaux usées provenant de la communauté indienne existante. Cependant, il examinera toute source de contamination du lac. Les représentants d'Environnement Canada conseillent actuellement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à ce sujet.

- 2) L'utilisation de bateaux à moteurs à des fins récréatives dans la baie Indian, ne relève pas de la juridiction du gouvernement fédéral.

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.